

# Crimes contre l'humanité : les poursuites facilitées en France

Publication : dimanche 17 février 2019 09:53

## Le Monde, 17 février 2019

### Crimes contre l'humanité : les poursuites facilitées en France

Un amendement dans le projet de réforme de la justice lie le verrou à l'action de juges sur les crimes relevant de la Cour pénale internationale

Les dispositions de ce projet de loi ont pour objet de faciliter les poursuites en France des crimes relevant de la Cour pénale internationale (CPI). Elles visent à élargir le champ des infractions punies par le droit français, à faciliter l'accès à la justice et à améliorer la coopération internationale.

Le projet de loi propose de modifier le champ des infractions punies par le droit français. Il vise à élargir le champ des infractions punies par le droit français, à faciliter l'accès à la justice et à améliorer la coopération internationale.

Le projet de loi propose de modifier le champ des infractions punies par le droit français. Il vise à élargir le champ des infractions punies par le droit français, à faciliter l'accès à la justice et à améliorer la coopération internationale.

Le projet de loi propose de modifier le champ des infractions punies par le droit français. Il vise à élargir le champ des infractions punies par le droit français, à faciliter l'accès à la justice et à améliorer la coopération internationale.

Le projet de loi propose de modifier le champ des infractions punies par le droit français. Il vise à élargir le champ des infractions punies par le droit français, à faciliter l'accès à la justice et à améliorer la coopération internationale.

Le projet de loi propose de modifier le champ des infractions punies par le droit français. Il vise à élargir le champ des infractions punies par le droit français, à faciliter l'accès à la justice et à améliorer la coopération internationale.

Le projet de loi propose de modifier le champ des infractions punies par le droit français. Il vise à élargir le champ des infractions punies par le droit français, à faciliter l'accès à la justice et à améliorer la coopération internationale.

Le projet de loi propose de modifier le champ des infractions punies par le droit français. Il vise à élargir le champ des infractions punies par le droit français, à faciliter l'accès à la justice et à améliorer la coopération internationale.

Le projet de loi propose de modifier le champ des infractions punies par le droit français. Il vise à élargir le champ des infractions punies par le droit français, à faciliter l'accès à la justice et à améliorer la coopération internationale.